



Compte-rendu du Comité Syndical
Du 04 avril 2023 à 18 H 30
Salle des Fêtes de Lecelles

Date de la convocation : 24 MARS 2023

Secrétaire de séance : Stéphanie HUGUES

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 72

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 27 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – VAN POUCKE Didier (Bousignies) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – DUPRIEZ Michel (Château l'Abbaye) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSENGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – EMAILLE Thierry (Rosult) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – DELANNOY Jean Marie (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – DURANT Marc (Somain) – COMMUN Serge (Tilloy lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – LEFEBVRE Yves (Saméon) – VERHELLEN Jean Paul (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – BARBIEUX Gilles (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 37

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 45

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 32

CAPH : VAN POUCKE Didier – LECLUZE Bruno - LANNOY Bernard – BOURGHELLE Jacques – HUGUES Stéphanie – BOITTIAUX Daniel – MESSENGER Jean-Claude - THURU Gérald - TRIFI Patrick – EMAILLE Thierry – DUFOUR Patrick – WADBLED Géry – PINOY Jacques

CCCO : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – SAVARY Jean – DELECLUSE Marc – GAZET Christian – DURANT Marc – SOQUET Eric

CCPC : DELCOURT Philippe – DEPRAETERE Didier – FENOT Sophie – VALIN Jean-Marie - DESCAMPS François-Hubert – DUPIRE François – GRAS Jean-Luc – DERACHE Guy

DOUAISIS AGGLO : COPIN Jean-Paul ; FONTAINE Jean-Paul – MORTREUX David

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 5

CAPH : DEROO Matthieu (Nivelle)

CCCO : DEPRET Fabien (Warlaing) – DELASSUS Grégory (Wandignies-Hamage) ;

CCPC : BREMER Grégory (Saméon) – ROUSSEAU Laurent (Coutiches)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 8

CAPH : CATTIAU Géry à HUGUES Stéphanie

CCCO : SANNIER Christophe à DURANT Marc – BRASSART Daniel à DALY Jean-François

CCPC : CHOCRAUX Bernard à DEPRAETERE Didier – CAPELLE Hervé à DERACHE Guy – DELMOTTE Jacques à DELMOTTE Régis

DOUAISIS AGGLO : MORTELETTE Nadine à COPIN Jean Paul – BARBIEUX Gilles à MORTREUX David

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 4

CAPH : SCHERER Murielle – WARDZIAK Jean-Claude – DUYCK Michel

DOUAISIS AGGLO : DESCATOIRE Pierre

Délégués excusés : 9

CAPH : DUBOIS Jacques – ABDELOUAHED Olivier – CATTIAU Géry

CCPC : CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé

CCCO : DELANNOY Jean-Marie

DOUAISIS AGGLO : MORTELETTE Nadine – BARBIEUX Gilles – MEIGNOTTE Patricia

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI présents dans cette salle des Fêtes de la commune de LECELLES et remercie Monsieur Jean-Claude MESSAGER, Maire, pour son accueil.

Madame Stéphanie HUGHES est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur Le Président présente l'ordre du jour du Comité Syndical qui sera consacré à :

- l'approbation du PV du Comité Syndical du 23 mars 2023
- l'approbation du Compte de Gestion de l'Exercice 2022
- l'approbation du Compte Administratif de l'Exercice 2022
- l'affectation des résultats de l'Exercice 2022
- fixation des participations des EPCI pour 2023
- convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON : versement de la subvention 2023
- budget primitif de l'exercice 2023
- informations diverses

1) Approbation du PV du Comité Syndical du 23 mars 2023 :

Monsieur Le Président demande à l'assistance, ci celle-ci a des remarques concernant le PV du Comité Syndical du 23 mars 2023. Pas de remarque.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022 :

Monsieur Le Président présente les chiffres clés du compte de gestion, selon le détail suivant :

Section d'investissement :

Dépenses nettes : 1.029.803,16 €

Recettes nettes : 1.408.911,33 €

Section de fonctionnement :

Dépenses nettes: 1.347.362,73 €

Recettes nettes : 1.250.016,10 €

Résultat de l'exercice 2022 :

Excédent d'investissement : 379.108,17 €

Déficit de fonctionnement : 97.346,63 €

Résultats de clôture de l'exercice 2021

Section d'investissement : + 729.620,85 €

Section de fonctionnement : + 679.943,46 €

Résultats de l'exercice 2022 :

Section d'investissement : + 1.108.729,02 €

Section de fonctionnement : + 582.596,83 €

Le Président fait procéder au vote. Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du Compte Administratif 2022 :

Les résultats du compte administratif 2022 sont conformes aux résultats du compte de gestion avec notamment, un excédent de fonctionnement de **582.596,83 €** et un excédent d'investissement de **1.108.729,02 €**.

Monsieur Le Président sort de la salle afin de procéder au vote.

Monsieur Messenger, Vice-Président du SMAPI fait procéder au vote. Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

4) Affectation des résultats de l'Exercice 2022 :

Monsieur Le Président propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en recette de fonctionnement au compte **002**, soit la somme de **582.596,83 €**

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Fixation des participations des EPCI pour 2023 :

Un premier acompte correspondant aux mois de janvier, février, mars, avril 2023 a déjà été sollicité pour le fonctionnement général du SMAPI.

La participation annuelle 2023 respecte le tableau prévisionnel qui a été adressé aux 4 EPCI et se décompose de la manière suivante :

CAPH : 484.325 €

CCCO : 346.643 €

CCPC : 254.115 €

DOUAISIS AGGLO : 89.339 €

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON de la Scarpe aval et Bas-Escout – versement de la subvention 2023 :

La présente délibération vise à provisionner un montant de 20.000 € pour la participation 2023 du SMAPI au financement des opérations de lutte contre les rats musqués par le GDON sur le territoire.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Présentation du Budget primitif 2023 :

Au titre de l'année 2023, le projet de budget primitif s'élève à **5.130.748,23 €**, selon le détail ci-après :

Section de fonctionnement en équilibre (D/R) : 1.993.393,58 €

Section d'investissement en équilibre (D/R) : 3.137.354,65 €

dont un montant en dépenses et en recettes de **615.335,29 €** pour Hainaut Ingénierie Technique (HIT) et de **409.599,99 €** correspondant au versement de la subvention du FEDER pour la ZEC de Landas-Orchies, directement à la Caisse d'Epargne. Le montant global d'élève à **1.024.935,28 €**.

Le montant de la section d'investissement (D/R) s'élève donc à : **2.112.419,37 €**.

Monsieur Le Président demande aux délégués s'il y a des remarques particulières ou des questions. Le détail des propositions de crédits pour chaque imputation est disponible.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Questions diverses :

Monsieur LECLUZE revient sur l'actualisation de la cartographie des cours d'eau proposée à l'assemblée délibérante lors du dernier Comité Syndical du 23 mars 2023. Celle-ci a été adressée en préalable aux EPCI et en aucun cas directement aux communes comme il avait été mentionné par erreur lors du dernier Comité Syndical. Ce sont les communes qui sont les premières concernées par les inondations et elles connaissent le mieux le terrain. Elles savent quel cours d'eau, il faut garder et quel cours d'eau, il ne faut pas garder. Le technicien de la CAPH a été contacté par Madame le Maire de Brillon pour récupérer les cartes concernées mais celui-ci n'a pas donné suite jusqu'à ce jour. Ce n'est pas satisfaisant.

Monsieur Le Maire de Millonfosse revient quant à lui sur une problématique d'inondation rencontrée sur sa commune au niveau du Courant du Mortier situé à proximité de la route d'Hasnon et de la société TRANS DEV NORD. Un diagnostic a été réalisé par un bureau d'études, celui-ci ne répondant pas aux questions de la commune. Récemment, une visite de terrain de 2 heures a été réalisée en présence du SMAPI pour expliquer les problématiques rencontrées. Ce problème d'inondation est récurrent et il n'y a toujours pas de solution. Le tronçon concerné n'est pas repris dans la liste de cours d'eau actualisée.

Madame RAUX précise que le diagnostic réalisé par le bureau d'études a été effectué sur la base des cours d'eau issus de la délibération de 2019. Néanmoins, Monsieur le Maire ayant déjà souligné, lors des réunions préalables au diagnostic, que selon lui le tracé identifié n'était pas le bon, il a été réalisé avec le bureau d'études des vérifications ponctuelles du second tracé. Cependant lors du passage du bureau d'études, en présence du SMAPI et de la CAPH, il n'a pas été possible de conclure sur le trajet préférentiel de l'eau du fait de l'état asséché des deux branches du réseau. A la suite de la visite de terrain réalisée avec le SMAPI, plus récemment, il avait été convenu que la CAPH se charge d'organiser une réunion en réunissant différents acteurs (CAPH, St-Amand-les-Eaux, Millonfosse, SMAPI, Noréade).

Monsieur Le Président et Monsieur Messenger, VP de la CAPH en charge la gestion du Cycle de l'Eau et de l'Assainissement confortent l'organisation d'une réunion organisée par la CAPH.

